

Participation de la FDEE (fédération de distribution d'énergie électrique de la Corrèze). Le conseil municipal accepte la participation fiscalisée pour la compétence enfouissement de l'éclairage public.

Concession particulière au cimetière de la Rivière. Suite à la demande d'une famille, le conseil municipal accepte la construction d'un monument funéraire d'une dimension supérieure à celle habituellement concédée et valide le prix au prorata de la surface acquise (48 € le m²).

Groupement de commandes pour le contrôle annuel obligatoire de sécurité gaz et électricité de la salle polyvalente : le conseil municipal donne son accord à la proposition de l'Agglo.

Demandes de subventions : le conseil municipal autorise le maire à demander diverses subventions pour les investissements à venir :

Pour la voirie communale le Cairou-la Besse et de l'impasse du lotissement des Cités, auprès de l'Etat 40%, du fonds de soutien de l'Agglo 20%.

Pour 2 cavurnes et des aménagements au jardin des souvenirs du cimetière de la Rivière, auprès de l'Etat 30%.

Pour l'équipement informatique de la mairie afin de remplacer un poste de travail et en compléter un autre : ordinateur, logiciels partagés, ordinateur portable, auprès de l'Etat 50 %.

Pour un 5^e TBI ou VPI à l'école : Etat 50 %, département 30 %.

Maison des Services Au Public (Loi Pinel). La Poste et l'Etat proposent à la commune de créer une Maison des Services Au Public (MSAP). La Poste mutualise ses locaux avec des organismes publics tels que Pôle Emploi, la CPAM ..., des services publics de proximité au profit des habitants. Cette opération est financée par La Poste et l'Etat (18 000€). Les élus sont favorables considérant que cela ne remet pas en cause la présence postale et que des services supplémentaires seront offerts aux habitants et probablement aux communes voisines (2 MSAP en Corrèze en 2016).

Diverses informations :

Vente de bois. Suite à une chute d'arbre dangereuse pour l'habitat « Impasse Pégerin », décision est prise de consulter et à vendre des arbres situés le long de l'ancien chemin du Pégerin.

Demande de dégressivité de certains tarifs communaux (repas, garderie...) en fonction du nombre d'enfants : il est rappelé que les tarifs de l'année n sont toujours validés en fin d'année n-1 (les tarifs 2016 ont été validés fin 2015), que les tarifs pratiqués peuvent être considérés comme sociaux (moins de 50% du coût réel pour les familles), qu'ils sont comparables à ceux pratiqués sur d'autres communes.

Recensement. Il s'est achevé fin février 2016. Les résultats officiels seront connus dans quelques mois. Il semble que la population communale a augmenté et que la barre des 1.400 habitants soit franchie.

Présentation aux élus des critères retenus pour l'évaluation du personnel communal pour servir de base aux entretiens par la secrétaire de mairie.

Point sur l'ALSH. Le nouveau directeur, Sylvain Fendt a pris ses fonctions. Les enfants de Pazayac peuvent être inscrits, leur commune acceptant des conditions de financement identiques à Cublac. La garderie du mercredi fonctionne comme prévue, avec un effectif maximal de 12 élèves.